

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le vingt-deux juin,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 28 juin 2023*

-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Pascal NYS

**DEL/2023/SP/64**  
**REVISION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES ECOLES DE**  
**DISCIPLINES**

Les règlements intérieurs des écoles municipales de disciplines : école de musique, école d'arts plastiques et école de natation avaient été revus en début de mandat, lors du Conseil Municipal du 25 juin 2020, pour tenir compte des adaptations nécessaires liées à la crise sanitaire.

Ils ont été revus lors du Conseil Municipal du 30 juin 2022 pour des questions administratives et d'actualisation des modalités de fonctionnement.

Il convient de les revoir à nouveau pour tenir compte des modalités de fonctionnement du portail famille.

Vu l'avis conforme de la commission mixte Sports - Culture, Animation et Vie Associative du 7 juin 2023,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser la modification des règlements intérieurs annexés.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

